

SÉANCE D'AJOURNEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, **LE 21 NOVEMBRE 2017, À 17 H 15.**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

**Ouverture de la séance d'ajournement**

**664-11-2017**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la séance d'ajournement soit ouverte à 17 h 15.

**5.6 Liste des chèques – approbation**

**665-11-2017**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 29 septembre au 20 novembre 2017 inclusivement et totalisant une somme de 1 804 800,27 \$.

**5.7 Procès-verbal de correction – résolution numéro 546-09-2017**

Monsieur Serge Landreville dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Sylvie Malo, greffière, concernant la résolution numéro 546-09-2017 afin que les modifications suivantes lui soient apportées, soit de remplacer le deuxième paragraphe du dispositif par le paragraphe suivant :

« QUE le salaire de madame Bourque soit fixé au minimum de la classe salariale 6 majorée de 5%, établie à l'intérieur de la Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies. »

**5.8 Emprunts temporaires – règlements d'emprunt numéros 1178-2017, 1179-2017, 1181-2017, 1182-2017, 1183-2017 et 1186-2017**

**666-11-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1178-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 9 août 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et décrétant un emprunt de 29 595 \$ à ces fins, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 25 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (distribution de l'eau potable, égouts sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 10 octobre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1182-2017 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 325 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 8 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant à un emprunt de 395 888 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 10 octobre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 469 350 \$ à ces fins, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 13 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser des emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % de chacun des montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu des règlements numéros 1178-2017, 1179-2017, 1181-2017, 1182-2017, 1183-2017 et 1186-2017;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Signataires autorisés :**

**5.9 vente du lot 6 135 774 – amendement à la résolution no 549-09-2017**

**667-11-2017**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 549-09-2017, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a résolu de vendre le lot 6 135 774 à Atelier Ste-Émilie inc.;

ATTENDU QUE monsieur Alain Larue, alors maire de la Ville, y a été autorisé à signer l'acte à intervenir entre la Ville et Atelier Ste-Émilie inc.;

ATTENDU QUE le poste qu'occupait monsieur Larue est maintenant occupé par madame Suzanne Dauphin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 549-09-2017 conséquemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro 549-09-2017 afin :

- que madame Suzanne Dauphin, mairesse, soit autorisée à signer tout document y donnant plein effet et ce, en lieu et place de monsieur Alain Larue;
- que monsieur Serge Landreville, conseiller, soit autorisé à signer tout document y donnant plein effet et ce, en cas d'absence ou d'incapacité de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

**5.10 rétrocession du lot 6 067 365 – amendement à la résolution no 322-06-2017**

**668-11-2017**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 322-06-2017, il a été résolu que 2626-0869 Québec inc. rétrocéderait à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une partie du lot 4 924 837, maintenant connue comme étant le lot 6 067 365;

ATTENDU QUE monsieur Alain Larue, alors maire de la Ville, y a été autorisé à signer l'acte à intervenir entre la Ville et 2626-0869 Québec inc.;

ATTENDU QUE le poste qu'occupait monsieur Larue est maintenant occupé par madame Suzanne Dauphin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 322-06-2017 conséquemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro 322-06-2017 afin :

- que madame Suzanne Dauphin, mairesse, soit autorisée à signer tout document y donnant plein effet et ce, en lieu et place de monsieur Alain Larue;
- que monsieur Serge Landreville, conseiller, soit autorisé à signer tout document y donnant plein effet et ce, en cas d'absence ou d'incapacité de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

**5.11 acquisition du lot 5 380 914 – amendement à la résolution no 614-09-2017**

669-11-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 614-09-2017, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a résolu d'acquérir le lot 5 380 914 d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE monsieur Alain Larue, alors maire de la Ville, y a été autorisé à signer l'acte à intervenir entre la Ville et Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le poste qu'occupait monsieur Larue est maintenant occupé par madame Suzanne Dauphin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 614-09-2017 conséquemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro 614-09-2017 afin :

- que madame Suzanne Dauphin, mairesse, soit autorisée à signer tout document y donnant plein effet et ce, en lieu et place de monsieur Alain Larue;
- que monsieur Serge Landreville, conseiller, soit autorisé à signer tout document y donnant plein effet et ce, en cas d'absence ou d'incapacité de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

**5.12 Vente du lot 6 079 198 – Domaine Asselin**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

**5.13 Assurance collective des employé(s) municipaux – soumissions – adjudication**

670-11-2017

ATTENDU QUE, suite à une erreur administrative, des soumissions publiques ont été redemandées en ce qui a trait aux assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte publiquement le 10 novembre 2017, à savoir :

UV Mutuelle	11 777,02 \$ mensuellement, taxes incluses
-------------	--------------------------------------------

ATTENDU QUE monsieur Francis Taillefer, de GFMD assurance collective, a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 615-09-2017 adoptée à la séance tenue le 28 septembre 2017;

D'adjuger à UV Mutuelle le contrat pour les assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 11 777,02 \$ mensuellement, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ce contrat.

**671-11-2017**

#### **5.14 Dépôt de la liste des taxes à recevoir**

ATTENDU le dépôt de la liste de taxes à recevoir en date du 8 novembre 2017;

ATTENDU QUE, dans certains cas, il y a lieu d'entreprendre des poursuites contre les débiteurs en défaut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle, Blouin, Laplante pour entreprendre des poursuites judiciaires contre les débiteurs de taxes identifiés sous la colonne ARR-2 de la liste déposée.

**672-11-2017**

#### **5.15 Mandat d'audit – exercice financier 2017**

ATTENDU QUE DCA comptable professionnel agréé inc. a déposé une offre de services afin d'agir à titre d'auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accorder un mandat à DCA comptable professionnel agréé inc. pour agir à titre d'auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice 2017, le tout selon l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> novembre 2017 prévoyant des honoraires de 14 900 \$, taxes en sus.

**673-11-2017**

#### **5.16 Tapis et équipements d'entretien – location**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies loue, périodiquement, des tapis et d'autres équipements d'entretien au bénéfice de ses bâtiments;

ATTENDU QUE Jolicoeur Location de tapis industriels a déposé une proposition de location de tapis et d'équipements d'entretien pour le prix annuel de 4 737,90 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation du 7 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition de Jolicoeur Location de tapis industriels pour fournir des tapis et des équipements d'entretien, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai annuellement, pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au prix annuel de 4 737,90 \$, taxes en sus.

**5.17 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement**

674-11-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et d'acquitter la cotisation de 5 915,46 \$ s'y rapportant.

**5.18 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 4 – ratification**

675-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière a émis le certificat de paiement no 4 et en a recommandé le paiement dans sa lettre du 6 octobre 2017;

ATTENDU QUE le paiement découlant du certificat de paiement précité a été effectué le 12 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE ratifier le paiement de la somme de 57 871,81 \$ effectué au bénéfice de Gilles Malo inc., cette dépense étant imputable au règlement numéro 1174-2017.

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – programmation des travaux (TECQ) révisée**

676-11-2017

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté, le 14 juillet 2017, la programmation révisée de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relative au versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, telle qu'adoptée par la résolution numéro 463-10-2016 de la Ville et amendée par la résolution numéro 529-11-2016;

ATTENDU QUE la Ville a transmis, le 11 octobre 2017, une programmation de travaux révisée afin de tenir compte du coût réel des travaux réalisés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017;

ATTENDU QU'en raison des élections municipales générales du 5 novembre dernier, il fut impossible de joindre la résolution municipale requise au moment de déposer la programmation de travaux révisée;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée en date du 11 octobre 2017 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **6.2 Soumissions – adjudication – achat d'un camion châssis-cabine**

**677-11-2017**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un camion châssis-cabine;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'acquérir un camion châssis-cabine de A. Chalut Auto Itée, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 53 227,28 \$, taxes incluses, lequel montant inclut le crédit de 3 675 \$ accordé pour le camion de marque International, modèle S 1600, année 1989, pris en échange;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

**Adoptions :**

**6.3 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Plan de gestion des débordements et mesures compensatoires 2017-2021**

678-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté la résolution numéro 241-05-2017 par laquelle elle demande à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette d'établir les modalités d'un plan d'action relatif à la gestion des eaux usées pour le poste de pompage Base de Roc;

ATTENDU QUE la Régie a déposé, à chacune des municipalités membres, le rapport du plan de gestion des débordements et mesures compensatoires préparé par la firme Parallèle 54, experts conseils inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter le *Plan de gestion des débordements et mesures compensatoires de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, REAJ-1701* du mois d'octobre 2017, tel que déposé;

DE s'engager à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu;

DE s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

**6.4 plan municipal de gestion des débordements**

679-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté la résolution numéro 240-05-2017 afin de s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à établir une planification dans le but de réduire les débordements du réseau d'égout sanitaire afin d'ajouter de nouveaux branchements;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Ville a retenu les services de la firme Beaudoin Hurens afin d'élaborer un rapport visant à déterminer les démarches nécessaires afin d'identifier, localiser et diminuer les eaux parasites ainsi que pour établir les mesures compensatoires;

ATTENDU QUE ledit rapport a été déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter le rapport intitulé *Planification pour la gestion des débordements – Ville de Notre-Dame-des-Prairies, dossier 11483-00* daté du 18 octobre 2017 et de le transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation;

DE s'engager à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu;

DE s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

**6.5 Surveillance et prévision des crues sur la rivière l'Assomption – Hydro Météo – mandat**

**680-11-2017**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. pour effectuer la surveillance et la prévision des crues sur la rivière l'Assomption pour la saison 2017-2018, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour le prix de 10 595,50 \$, taxes en sus.

**6.6 Déneigement 2017-2018 – avenue des Champs-Élysées**

**681-11-2017**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 204-05-2015 adoptée le 4 mai 2015, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de déblaiement et déneigement des voies publiques, avec option cinq ans (2015-2020), à Généreux construction inc.;

ATTENDU QUE le contrat a lieu d'être amendé en regard du déneigement de l'avenue des Champs-Élysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE le contrat en ce qui a trait aux travaux de déblaiement et déneigement des voies publiques, avec option cinq ans (2015-2020), soit amendé afin d'y ajouter le déneigement complet de l'avenue des Champs-Élysées en contrepartie de la somme approximative de 12 565,73 \$.

**6.7 Club Quad Mégaroues Joliette – autorisation de circuler**

**682-11-2017**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi C-43 sur les véhicules hors route, les clubs de quad doivent obtenir des municipalités qu'ils traversent une autorisation de circuler;

ATTENDU QU'afin de se conformer à ladite loi, le Club Quad Mégaroues Joliette sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à traverser le rang de la Deuxième Chaloupe à la hauteur de l'emprise d'Hydro-Québec.

**6.8 Portail de mesures d'urgence Cindynique – adhésion – renouvellement**

**683-11-2017**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au portail de mesures d'urgence Cindynique administré par Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 et d'acquitter la cotisation de 2 868,63 \$ s'y rapportant.

**6.9 Réfection du pavage – partie de l'avenue des Clercs – Asphalte Lanaudière inc. – décompte progressif no 1 « final »**

684-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Asphalte Lanaudière inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de pavage sur une partie de l'avenue des Clercs;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 1 « final » et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Asphalte Lanaudière inc. la somme de 98 567,90 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1116-2015.

**6.10 Pavage de rues – Domaine Asselin – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 2 « Acceptation finale »**

685-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Normand Majeau inc. l'exécution de travaux dans le cadre du pavage de rues du Domaine Asselin;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 « Acceptation finale » et en recommande le paiement dans sa lettre du 19 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Excavation Normand Majeau inc. la somme de 1 414,93 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

**6.11 Réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe – Sintra inc. – décompte no 1**

686-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Sintra inc. la somme de 226 831,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1176-2017.

**6.12 Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – inscription**

**687-11-2017**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui se tiendra à Montréal, du 4 au 6 décembre 2017;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 710 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

**6.13 Boulevard Antonio-Barrette – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – modification au contrat**

**688-11-2017**

ATTENDU QUE le contrat de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire de deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette a été accordé à AGI Environnement aux termes de la résolution numéro 550-09-2017, sous la supervision de Beaudoin Hurens;

ATTENDU QUE, suite à une vérification avant les travaux, 17 gainages sont nécessaires plutôt que cinq pour assurer la pérennité de la conduite de la 2<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU l'argumentaire et la recommandation datés du 16 novembre 2017 de Beaudoin Hurens;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique de gestion contractuelle, le conseil municipal peut autoriser des travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser un budget additionnel approximatif de 37 700 \$, taxes en sus, afin de procéder à la réhabilitation complète du segment de la 2<sup>e</sup> Avenue situé entre le boulevard Antonio-Barrette et la rue Jetté et ainsi permettre d'obtenir un réseau durable, ce budget étant imputable au règlement numéro 1183-2017;

QUE les services municipaux procèdent à la vérification de l'admissibilité de ces travaux à une subvention découlant du volet 1.5 – renouvellement de conduite – du Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM).

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

**Adoptions finales – règlements numéros :**

**7.1 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau)**

**689-11-2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de modifier la zone R-5 243 pour permettre les logements dans les sous-sols d'habitations bi, tri ou multifamiliales;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1190-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 243 (secteur rue Bruneau), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.2 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick)**

690-11-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 permettant les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre » dans certaines zones; ainsi que de modifier la zone Vill.-102 pour y permettre les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre »;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1191-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-102 (secteur de la rue Patrick), avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.3 Dérogation mineure numéro 2017-00453 (3, rue des Mélèzes)**

691-11-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 070 située au 3, rue des Mélèzes;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage privé attenant à 6 mètres de la ligne de lot avant secondaire au lieu de 7,6 mètres, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00453 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00453 soit acceptée.

#### **7.4 Licence ou permis d'alcool – Microbrasserie Maltstrom inc. – dépôt**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de licence déposée par monsieur Michaël Fiset pour Microbrasserie Maltstrom inc., relativement à l'immeuble situé au 557-E, route 131, locaux B et E. Est également déposée, pour l'information des membres du conseil, copie d'une lettre de madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – Inspectrice en bâtiment, constituant l'attestation municipale de zonage.

#### **7.5 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – adhésion – renouvellement**

692-11-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 431,16 \$ s'y rapportant.

### **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

#### **8.1 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 27<sup>e</sup> édition du brunch bénéfique**

693-11-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne huit billets pour participer à la 27<sup>e</sup> édition du brunch bénéfique au profit du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le dimanche 26 novembre 2017;

QU'un chèque au montant de 304 \$ soit émis à l'ordre de la Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

#### **8.2 Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière – contribution financière**

694-11-2017

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière dans le cadre de sa 30<sup>e</sup> campagne régionale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière, en soutien financier à l'organisation de sa 30<sup>e</sup> campagne régionale.

### **9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

695-11-2017

## 10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

### 10.1 Programmation de loisirs – hiver 2018

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2018 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs, des saines habitudes de vie et des parcs et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2018 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

#### PROGRAMMATION HIVER 2018

##### TOUT PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Danse créative 4 ans et +</b> Début le 27 janvier 2018 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 23,75 \$ = 190,00 \$ 50 % = <u>189,00 \$</u> Total : 379,00 \$	Professeur : École de danse symbiose 8 cours X 45 \$ = 360,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u> <b>Total : 378,00 \$</b>
<b>Éveil musical   3-5 ans NOUVEAUTÉ</b> Début le 3 février 2018 Min : 6 Max : 12	6 insc. X 28 \$ = 168,00 \$ 50 % = <u>168,00 \$</u> Total : 336,00 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 cours X 40 \$ = 320,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>16,00 \$</u> <b>Total 336,00 \$</b>
<b>Patin pour débutant   3-6 ans</b> Début le 28 janvier 2018 Min : 8 Max : 24	1 enfant X 30 \$ = 30,00 \$ 50 % = <u>30,29 \$</u> Total : 60,29 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 55 \$ = 55,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,75 \$</u> TOTAL : <u>57,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 60,60 \$</b>

##### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Cardio traîneau</b> Début le 29 janvier 2018 Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 27 \$ = 27,00 \$ 50 % = <u>26,80 \$</u> Total : 53,80 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> <b>Total avec taxes : 53,57 \$</b>
<b>Éveil musical   18 mois à 2 ans NOUVEAUTÉ</b> Début le 3 février 2018 Min : 6 duos Max : 12 duos	6 duos X 22,50 \$ = 135,00 \$ 50 % = <u>134,40 \$</u> Total : 269,40 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 cours X 32 \$ = 256,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>12,80 \$</u> <b>Total : 268,80 \$</b>

**PARENTS-ENFANTS (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>L'hiver c'est hockey!</b> <b>  5-12 ans</b>  Début le 31 janvier 2018 Min : 5 duos Max : 11 duos	1 duo X 30 \$ = 30,00 \$ 50 % = <u>30,30 \$</u> Total : 60,30 \$	Professeur : Para's'cool 1 duo X 55 \$ = 55,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,75 \$</u> TOTAL : <u>57,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 60,60 \$</b>
<b>L'hiver c'est hockey!</b> <b>  5-12 ans</b> <b>Enfant</b> <b>supplémentaire</b>  Début le 31 janvier 2018 Min : 10      Max : 22	1 enfant X 25 \$ = 25,00 \$ 50 % = <u>24,80 \$</u> Total : 49,80 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 45 \$ = 45,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,25 \$</u> TOTAL : <u>47,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 49,61 \$</b>
<b>Pirouette et Cabriole</b> <b>  2-4 ans</b>  Début le 4 février 2018 Min : 8 duos Max : 15 duos	8 duos X 23 \$ = 184,00 \$ 50 % = <u>182,70 \$</u> Total : 366,70 \$	Professeure : Camille Chaloux 12 h X 25 \$ = 300,00 \$ A.S. = 48,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>17,40 \$</u> <b>Total : 365,40 \$</b>
<b>Viens jouer avec</b> <b>papa   5-12 ans</b>  Début le 4 février 2018 Min : 8 familles Max : 12 familles	8 familles X 30 \$ = 240,00 \$ 50 % = <u>239,40 \$</u> Total : 479,40 \$	Professeure : Camille Chaloux 14 h X 25 \$ = 350,00 \$ A.S. = 56,00 \$ Matériel = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>22,80 \$</u> <b>Total : 478,80 \$</b>
<b>Yoga avec bébé  </b> <b>2-8 mois</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,30 \$</u> Total : 446,30 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> <b>Total avec taxes : 444,53 \$</b>

**ENFANTS DU PRIMAIRE**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Auto-défense Krav</b> <b>Maga   5-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 20	1 part. X 31,50 \$ = 31,50 \$ 50 % = <u>31,50 \$</u> Total : 63,00 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> <b>Total : 63,00 \$</b>
<b>Brixologie   8-12 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min: 15      Max : 20	1 part. X 61 \$ = 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 121,15 \$</b>
<b>Cheerleaders  </b> <b>5-12 ans</b> <b>NOUVEAUTÉ</b>  Début le 2 février 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 26,75 \$ = 214,00 \$ 50 % = <u>213,15 \$</u> Total : 427,15 \$	Professeure : Marylie Béliveau 10 h X 35 \$ = 350,00 \$ A.S. = 56,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>20,30 \$</u> <b>Total : 426,30 \$</b>

**ENFANTS DU PRIMAIRE (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Chorale   8-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 33,75 \$ = 270,00 \$ 50 % = <u>268,80 \$</u> Total : 538,80 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 64 \$ = 512,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>25,60 \$</u> <b>Total : 537,60 \$</b>
<b>Création multimédia   8-12 ans</b>  Début le 7 février 2018 Min : 8      Max : 8	8 part. X 26,25 \$ = 210,00 \$ 50 % = <u>210,00 \$</u> Total : 420,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,00 \$</u> <b>Total : 420,00 \$</b>
<b>Cuisine   5-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 8	8 part. X 55,50 \$ = 444,00 \$ 50 % = <u>443,85 \$</u> Total : 887,85 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 32 \$ = 384,00 \$ A.S = 61,44 \$ Matériel = 400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,40 \$</u> <b>Total : 887,71 \$</b>
<b>Danse populaire et hip hop   7-14 ans</b>  Début le 7 février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 23,75 \$ = 190,00 \$ 50 % = <u>189,00 \$</u> Total : 379,00 \$	Professeur : École de danse symbiose 8 cours X 45 \$ = 360,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u> <b>Total : 378,00 \$</b>
<b>Danse sportive   7-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 49,75 \$ = 398,00 \$ 50 % = <u>396,85 \$</u> Total : 794,85 \$	Professeur : Les Productions P.L 8 cours X 90 \$ = 720,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>36,00 \$</u> TOTAL : <u>756,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 793,70 \$</b>
<b>Dessin   5-12 ans</b>  Début le 7 février 2018 Min : 8      Max : 10	8 part. X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>222,26 \$</u> Total : 446,26 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 37 \$ = 396,00 \$ A.S = 47,36 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>21,17 \$</u> <b>Total : 444,53 \$</b>
<b>Éveil musical   5-7 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min : 6      Max : 8	6 part. X 30 \$ = 180,00 \$ 50 % = <u>180,26 \$</u> Total : 360,26 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 37 \$ = 296,00 \$ A.S = 47,36 \$ Frais d'admin 5% = <u>17,17 \$</u> <b>Total : 360,53 \$</b>
<b>Flag football   9-12 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min : 8      Max : 24	1 part. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,04 \$</u> Total : 66,04 \$	Professeur : Para's'cool 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 66,08 \$</b>
<b>Guitare traditionnelle   8-12 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min : 5      Max : 6	5 part. X 36 \$ = 180,00 \$ 50 % = <u>180,26 \$</u> Total : 360,26 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 37 \$ = 296,00 \$ A.S = 47,36 \$ Frais d'admin 5% = <u>17,17 \$</u> <b>Total : 360,53 \$</b>
<b>Hockey cosom   6-12 ans</b>  Début le 8 février 2018 Min : 12      Max : 14	1 part. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Para's'cool 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 66,14 \$</b>

**ENFANTS DU PRIMAIRE (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Improvisation   5-12 ans</b>  Début le 8 février 2018 Min : 8      Max : 10	8 part. X 18,25 \$ = 146,00 \$ 50 % = <u>146,16 \$</u> Total : 292,16 \$	Professeur : Marc-Étienne Proulx 8 h X 30 \$ = 240,00 \$ A.S. = 38,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>13,93 \$</u> <b>Total : 292,32 \$</b>
<b>Initiation à la danse   5-7 ans</b>  Début le 27 janvier 2018 Min : 8      Max : 10	8 part. X 23,75 \$ = 190,00 \$ 50 % = <u>189,00 \$</u> Total : 379,00 \$	Professeur : École de danse symbiose 8 cours X 45 \$ = 360,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>18,00 \$</u> <b>Total : 378,00 \$</b>
<b>Initiation au patin   5-8 ans</b>  4 cours Début le 26 janvier 2018 Min : 8      Max : 10	8 part. X 13,75 \$ = 110,00 \$ 50 % = <u>109,62 \$</u> Total : 219,62 \$	Professeure : Lisa Dumontier 4 h X 45 \$ = 180,00 \$ A.S = 28,80 \$ Frais d'admin 5% = <u>10,44 \$</u> <b>TOTAL : 219,24 \$</b>
<b>Judo   5-12 ans</b>  Début le 8 février 2018 Min : 14      Max : 18	14 part. X 37,50 \$ = 525,00 \$ 50 % = <u>525,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$	Professeur : École Kime-Waza 1 session X 1 000 \$ = 1 000,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>50,00 \$</u> <b>Total : 1 050,00 \$</b>
<b>Mini-Mellyn   9-12 ans</b>  Début le 2 février 2018 Min : 8      Max : 20	1 part. X 47,25 \$ = 47,25 \$ 50 % = <u>47,25 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 90 \$ = 90,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,50 \$</u> <b>Total : 94,50 \$</b>
<b>Monstres de la Nouvelle-France   5-7 ans NOUVEAUTÉ</b>  Début le 8 février 2018 Min: 15      Max : 20	1 part. X 38,75 \$ 38,75 \$ 50 % = <u>38,55 \$</u> Total : 77,30 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 70 \$ = 79,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,50 \$</u> <b>TOTAL : 73,50 \$</b> <b>Total avec taxes : 77,10 \$</b>
<b>NASA   8-12 ans NOUVEAUTÉ</b>  Début le 8 février 2018 Min: 15      Max : 20	1 part. X 61 \$ 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> <b>TOTAL : 115,50 \$</b> <b>Total avec taxes : 121,15 \$</b>
<b>Parcours de style crossfit   9-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 10	1part. X 27 \$ = 30,00 \$ 50 % = <u>26,80 \$</u> Total : 56,80 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,43 \$</u> <b>TOTAL : 51,07 \$</b> <b>Total avec taxes : 53,62 \$</b>
<b>Sciences en folie   5-7 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min: 15      Max : 20	1 part. X 43,50 \$ 43,50 \$ 50 % = <u>43,51 \$</u> Total : 87,01 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 79 \$ = 79,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,95 \$</u> <b>TOTAL : 82,95 \$</b> <b>Total avec taxes : 87,01 \$</b>
<b>Yoga   6-12 ans</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> <b>TOTAL : 423,78 \$</b> <b>Total avec taxes : 444,90 \$</b>

### ENFANTS DU PRIMAIRE (suite)

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Zumba kids   7-11 ans</b>  Début le 5 février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 42 \$ = 336,00 \$ 50% = <u>336,00 \$</u> Total: 672,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 80 \$ = 640,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>32,00 \$</u> <b>Total: 672,00 \$</b>

### ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Activité familiale au gymnase   Forfait</b>  Début : Semaine du 28 janvier 2018	1 famille X 125 \$ = 125,00 \$ 50 % = <u>124,85 \$</u> Total : 249,85 \$	Avec surveillance : 15 h X 14,35 \$ = 215,25 \$ A. S. = <u>34,44 \$</u> <b>Total : 249,69 \$</b>
<b>Activité au gymnase À la fois</b> (max. de 3 fois)  Début : Semaine du 28 janvier 2018	1 loc. X 12,50 \$ = 12,50 \$ 50 % = <u>12,48 \$</u> Total : 24,98 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 14,35 \$ = 21,53 \$ A.S. = 3,44 \$ <b>Total : 24,97 \$</b>
<b>Atelier de tricot libre</b>  Le 10 février 2018 Min : 5      Max : 10	Gratuit	Professeur : Bénévoles

### ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Anglais   débutant ou intermédiaire</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 118,25 \$ = <u>946,00 \$</u> Total : 946,00 \$	Professeur : Allan Patrick 10 h X 45 \$ = 675,00 \$ A.S. = 108,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,15 \$</u> TOTAL : <u>822,15 \$</u> <b>Total avec taxes 945,27 \$</b>
<b>Auto-défense Krav Maga   Clinique</b>  Le 17 février 2018 Min : 8      Max : 20	1 part. X 31,50 \$ = <u>31,50 \$</u> Total : 31,50 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 26 \$ = 26,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,30 \$</u> TOTAL : <u>27,30 \$</u> <b>Total avec taxes : 31,38 \$</b>
<b>Baladi</b>  Début le 1 <sup>er</sup> février 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 105 \$ = <u>840,00 \$</u> Total : 840,00 \$	Professeure : Yanet Rodriguez 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ A.S = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,80 \$</u> TOTAL : <u>730,80 \$</u> <b>Total avec taxes : 840,24 \$</b>
<b>Espagnol – Débutant</b> Vocabulaire et conversation pour le voyage  Début le 1 <sup>er</sup> février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 105 \$ = <u>840,00 \$</u> Total : 840,00 \$	Professeure : Ana Maria Jaramillo 15 h X 40 \$ = 600,00 \$ A.S. = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,80 \$</u> TOTAL : <u>730,80 \$</u> <b>Total avec taxes : 840,24 \$</b>

**ADULTES ET ADOLESCENTS\* (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Espagnol – Intermédiaire</b> vocabulaire et conversation  Début le 1 <sup>er</sup> février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 105 \$ = <u>840,00 \$</u> Total :            840,00 \$	Professeure : Ana Maria Jaramillo 15 h X 40 \$ =            600,00 \$ A.S. =                        96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,80 \$</u> TOTAL : <u>730,80 \$</u> <b>Total avec taxes : 840,24 \$</b>
<b>Initiation à la photographie</b>  Début le 23 janvier 2018 Min : 6      Max : 8	6 part. X 126 \$ = <u>756,00 \$</u> Total :            756,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ =            540,00 \$ A.S. =                        86,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,32 \$</u> TOTAL : <u>657,72 \$</u> <b>Total avec taxes : 756,21 \$</b>
<b>Photographie   Composition et créativité NOUVEAUTÉ</b>  Début le 17 février 2018 Min : 6      Max : 8	6 part. X 98,50 \$ = <u>591,00 \$</u> Total :            591,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 8 h X 55 \$ =            440,00 \$ A.S. =                        70,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,52 \$</u> TOTAL : <u>513,92 \$</u> <b>Total avec taxes : 590,88 \$</b>
<b>Pickle Ball libre</b>  Début le 4 février 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 40 \$ = <u>320,00 \$</u> Total :            320,00 \$	Avec surveillance 16 h X 14,35 \$ =        229,60 \$ A.S =                        36,74 \$ Frais d'admin 5% = <u>13,32 \$</u> TOTAL : <u>279,65 \$</u> <b>Total avec taxes : 321,53 \$</b>
<b>Pickle Ball libre   À la fois</b>  Début le 4 février 2018 Min : 4      Max : 8	4 part. X 10 \$ = <u>40,00 \$</u> Total :            40,00 \$	Avec surveillance 2 h X 14,35 \$ =        28,70 \$ A.S =                        4,59 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,66 \$</u> TOTAL : <u>34,96 \$</u> <b>Total avec taxes : 40,19 \$</b>
<b>Premiers soins</b>  Le 3 février 2018 Min : 6      Max : 10	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total :            60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ =            50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 60,35 \$</b>
<b>Puissance X</b>  Début le 5 février 2018 Min : 8      Max : 10	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total :            75,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 62,64 \$ =        62,64 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,13 \$</u> TOTAL : <u>65,77 \$</u> <b>Total avec taxes : 75,62 \$</b>
<b>RCR et réactions allergiques</b>  Le 17 février 2018 Min : 6      Max : 10	1 part. X 54,50 \$ = <u>54,50 \$</u> Total :            54,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ =            45,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,25 \$</u> TOTAL : <u>47,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 54,30 \$</b>
<b>Yoga débutant</b>  Début le 31 janvier 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total :            760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =        630,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> <b>Total avec taxes : 761,35 \$</b>

**ADULTES ET ADOLESCENTS\* (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Yoga intermédiaire</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8      Max : 15	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total :            760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ = 630,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> <b>Total avec taxes : 761,35 \$</b>
<b>Zumba</b>  Début le 6 février 2018 Min : 8      Max : 20	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total :            75,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 62,64 \$ = 62,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,13 \$</u> TOTAL : <u>65,77 \$</u> <b>Total avec taxes : 75,62 \$</b>

\*50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

**ADULTES SEULEMENT**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Libres au gymnase</b>  Janvier à avril	4 part. X 64 \$ = <u>256,00 \$</u> Total :            256,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 14,35 \$ = 179,38 \$ A.S. =                32,29 \$ Frais d'admin 5% = <u>10,58 \$</u> TOTAL : <u>222,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 255,59 \$</b>
<b>Aérobic 55</b>  Début le 5 février 2018 Min : 8      Max : 15	1 part. X 58,75 \$ = <u>58,75 \$</u> Total :            58,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> <b>Total avec taxes : 58,72 \$</b>
<b>Atelier sur les pousses et germinations NOUVEAUTÉ</b>  Début le 17 mars 2018 Min : 8      Max : 20	8 part. X 37,75 \$ = <u>302,00 \$</u> Total :            302,00 \$	Professeur : Vert Demain 5 h X 50 \$ =        250,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>12,50 \$</u> TOTAL : <u>262,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 301,81 \$</b>
<b>Cour d'informatique Niveau 1</b>  Début le 5 février 2018 Min : 6      Max : 9	6 part. X 72,50 \$ = <u>435,00 \$</u> Total :            435,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 9 h X 40 \$ =        360,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,00 \$</u> TOTAL : <u>378,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 434,60 \$</b>
<b>Cour d'informatique Niveau 2</b>  Début le 26 mars 2018 Min : 6      Max : 9	6 part. X 72,50 \$ = <u>435,00 \$</u> Total :            435,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 9 h X 40 \$ =        360,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,00 \$</u> TOTAL : <u>378,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 434,60 \$</b>
<b>Marche active   Musculaton par intervalle</b>  Début le 2 février 2018	Contribution de la Ville : 576,16 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 62,64 \$ <u>501,12 \$</u> <b>Total avec taxes : 576,16 \$</b>
<b>Plus jamais malade! Resplendissez de santé NOUVEAUTÉ</b>  Le 3 mars 2018 Min : 8      Max : 20	8 part. X 60 \$ = <u>480,00 \$</u> Total :            480,00 \$	Professeur : Vert Demain 8 h X 50 \$ =        400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,00 \$</u> TOTAL : <u>420,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 482,90 \$</b>

**ADULTES SEULEMENT (suite)**

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>Stretching</b>  Début le 5 février 2018 Min : 8      Max : 15	1 part. X 58,75 \$ = <u>58,75 \$</u> Total :            58,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,64 \$ =    48,64 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> <b>Total avec taxes : 58,72 \$</b>
<b>Tablette android   Niveau 1</b>  Début le 7 février 2018 Min : 6      Max : 9	6 part. X 60,50 \$ = <u>363,00 \$</u> Total :            363,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 7,5 h X 40 \$ =        300,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 362,18 \$</b>
<b>Tablette android   Niveau 2</b>  Début le 21 mars 2018 Min : 6      Max : 9	6 part. X 60,50 \$ = <u>363,00 \$</u> Total :            363,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 7,5 h X 40 \$ =        300,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 362,18 \$</b>
<b>Yoga léger   50 ans et plus – Niveau 1</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total :            760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =    630,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> <b>Total avec taxes : 761,35 \$</b>
<b>Yoga léger   50 ans et plus – Niveau 2</b>  Début le 31 janvier 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total :            760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =    630,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> <b>Total avec taxes : 761,35 \$</b>
<b>Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et +</b>  Début le 5 février 2018 Min : 10     Max : 15	10 part. X 72 \$ = <u>720,00 \$</u> Total :            720,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 75 \$ =            600,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 724,35 \$</b>
<b>Yoga pré-natal</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 95 \$ = <u>760,00 \$</u> Total :            760,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =630,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>31,55 \$</u> TOTAL : <u>620,20 \$</u> <b>Total avec taxes : 761,35 \$</b>
<b>Yoga pré-natal   Demi session</b>  Début le 30 janvier 2018 Min : 8      Max : 12	8 part. X 47,50 \$ = <u>380,00 \$</u> Total :            380,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 6,25 h X 50,45 \$ =    315,30 \$ Frais d'admin 5% = <u>15,75 \$</u> TOTAL : <u>331,05 \$</u> <b>Total avec taxes : 380,60 \$</b>

**10.2 Programmation de loisirs – automne 2017 – amendement à la résolution no 520-08-2017**

696-11-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 520-08-2017, la programmation de loisirs pour l'automne 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une correction liée à l'activité Tai Chi prévue à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE remplacer le nom du professeur de Tai Chi nommé à la résolution numéro 520-08-2017 par monsieur Gaétan Perreault.

### **10.3 Sentier champêtre et piste de ski de fonds – contrat d'entretien**

**697-11-2017**

ATTENDU la recommandation datée du 22 septembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'entretien hivernal du sentier de la piste cyclable champêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne l'offre de monsieur Michel Bérard pour effectuer le déneigement du sentier de la piste cyclable champêtre pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, au coût annuel de 5 000 \$, taxes en sus, et ce, aux conditions suivantes :

- le déneigement comprend le traçage de deux pistes de ski de fonds et l'aplatissage de la section les séparant;
- le déneigement du sentier sera effectué au moins une fois par semaine et au maximum dans les 24 heures d'une tempête suivant les précipitations;
- la Ville pourra demander, de façon ponctuelle, le déneigement du sentier, si nécessaire;
- le déneigeur doit fournir son propre équipement, soit un tracteur et un traceur qui respecte les normes d'aménagement de sentiers de ski de fond;
- la Ville se réserve le droit de ne pas reconduire le contrat pour la saison 2018-2019 dans l'éventualité où le service n'était pas adéquat durant la saison 2017-2018.

### **10.4 Patinoires extérieures – entretien – amendement à la résolution no 630-09-2017**

**698-11-2017**

ATTENDU QUE les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2017-2018 ont été désignés aux termes de la résolution numéro 630-09-2017;

ATTENDU QUE des changements sont survenus depuis l'adoption de la résolution précitée et que cette dernière a lieu d'être amendée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro 630-09-2017 comme suit :

- retrait de la patinoire Dominique-Savio de la liste des patinoires à entretenir
- remplacer monsieur André Lefebvre par monsieur Alexy Lefebvre à titre de responsable de l'entretien de la patinoire du parc Notre-Dame
- remplacer monsieur Michel Boisjoly par monsieur Bernard Garneau à titre de responsable de l'entretien de la patinoire des Jonquilles

QUE la rémunération attribuée à l'entretien des patinoires, sauf celle de Dominique-Savio, demeure celle établie à la résolution numéro 630-09-2017.

699-11-2017

**10.5 Ski et planche à neige – Val Saint-Côme – amendement à la résolution no 631-09-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies offre l'activité de ski et planche à neige à ses adolescents et adolescentes pour l'hiver 2018 tel que reconnu aux termes de la résolution numéro 631-09-2017;

ATTENDU QUE cette activité est organisée en collaboration avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et que cette dernière a sensiblement modifié son programme;

ATTENDU QUE la résolution précitée a lieu d'être amendée conséquemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro 631-09-2017 pour ajuster certaines conditions liées à l'activité de ski et planche à neige, le samedi à Val Saint-Côme, pour l'hiver 2018, soit :

Début : 20 janvier 2018  
Billet seulement : 26 \$

**Tarifications 2018 :**  
**10.6 baseball**

700-11-2017

ATTENDU QUE le Club de baseball Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2018;

ATTENDU QUE la recommandation du 7 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le baseball pour la saison 2018 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Novice	90 \$
Atome, Moustique et Pee-wee	230 \$
Bantam	255 \$
Midget	270 \$

701-11-2017

**10.7 soccer**

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le Laser a soumis sa tarification pour la saison de soccer 2018;

ATTENDU QUE la recommandation du 7 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le soccer pour la saison 2018 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
U4 à U6	160 \$
U7	200 \$
U8 à U17	220 \$

**Sport élite – demandes de contribution municipale :**

**10.8 judo**

702-11-2017

ATTENDU QUE madame Shandra Fontaine sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux Championnats canadien de Judo à Calgary, du 26 au 29 mai 2017;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 7 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à madame Shandra Fontaine.

**10.9 cheerleading**

703-11-2017

ATTENDU QUE madame Maude H. Richard sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux The Cheerleading Worlds à Orlando, en Floride, du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 7 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à madame Maude H. Richard.

**Recommandations de paiement – inscriptions 2017-2018 :**

**10.10 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree**

**704-11-2017**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2017, le paiement d'un total de 76 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2017-2018 totalisant 69 385 \$.

**10.11 Association de soccer Le Laser**

**705-11-2017**

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le Laser a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 7 novembre 2017, le paiement d'un total de 42 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à l'Association de soccer Le Laser sa contribution pour les frais de surface sur les inscriptions pour l'année 2017-2018 totalisant 5 730 \$.

**10.12 Club de patinage de Crabtree**

**706-11-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au Club de patinage de Crabtree pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2017, le paiement d'un total de 15 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à la Municipalité de Crabtree sa contribution sur les inscriptions au Club de patinage de Crabtree pour l'année 2017-2018 totalisant 5 250 \$.

## **11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

### **11.1 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – demande d'aide financière**

**707-11-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet de rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

### **11.2 Capsules publicitaires – CFNJ – achat**

**708-11-2017**

ATTENDU la recommandation du 20 novembre 2017 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'achat de 50 capsules publicitaires diffusées sur les ondes de CFNJ, dans l'émission Lanaudière et Compagnie, au tarif totalisant 3 750 \$.

### **11.3 Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – lettres d'appui**

**709-11-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants, savoir :

- Une lumière trop brève Nicole Doucet
- La traversée Annie Durette
- Projet de poésie Jocelyn Thouin

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les lettres d'entente de chacun des projets appuyés.

## **12. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**710-11-2017**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 33.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse